



Waremmes, le 18 mai 2017

<p style="text-align: center;">Commission Locale de développement Rural Compte rendu du Groupe de Travail – Environnement et Patrimoine 17 mai 2017</p>
--

Membres de la CLDR :

Présents : 13 personnes : Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Patrick de CHANGY, Françoise COLLARD, Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Dominique DELCOURT, Murielle DELCOURT, Louis LAMBERT, Bénédicte MARLIER, Bernard SACRE, Luc VIATOUR

Excusés : Cedrick de CHANGY, Marie de CHANGY, Béatrice DUSART, Eric HAUTPHENNE, Bernard LAKAYE, Lidvine WEBER

Présences :

Pour la Commune : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération

Pour le Château féodal de Moha : Fanny DOMINIQUE, coordinatrice

Pour la Parc Naturel des vallées de la Meuse et de la Burdinale (PNBM) : Gaëtan de PLAEN, directeur, Sébastien LEUNEN, technicien.

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

Ce compte-rendu est une retranscription catégorisée des différentes propositions émises par les participants lors du Groupe de Travail. Il sera transmis à l'Auteur de PCDR qui aura pour mission de rédiger un ensemble de projets cohérents avec la stratégie.

Objectif 1 – Protéger l’environnement et augmenter la part des espaces naturels

1. Acquisition du bois de Ferrières

Longeant l’autoroute, au-dessus du moulin de Ferrières, ce bois, d’une superficie d’environ 13 ha appartient au CPAS de Liège. Son acquisition a déjà été plusieurs fois évoquée lors des GT.

En effet son aménagement permettrait de renforcer l’attractivité touristique du pôle qui se développe autour du moulin ; un cheminement doux vers le village Longpré et le château de Moha pourrait être créé ; le bois répondrait également aux attentes des citoyens de pouvoir accéder à un espace naturel qui ne soit pas du domaine privé.

L’installation d’un parcours Vita, ou de Trail a également été proposée.

D’un point de vue « environnemental », l’inventaire précis du bois n’a pas encore été réalisé, mais l’on sait déjà que s’y trouvent des essences intéressantes. Un parcours pédagogique pourrait y être aménagé, permettant aux visiteurs, en ce compris les écoles de la commune, de se familiariser avec la flore et la faune locales.

La superficie du bois semble suffisante pour qu’on puisse y aménager des zones de quiétude pour la petite faune, et des espaces naturels où l’intervention de l’homme serait réduite à son minimum.

2. Mise en valeur de la Burdinale

Le ruisseau de la Burdinale, qui donne son nom au Parc Naturel, prend sa source et traverse le village de Waret-l’Evêque.

La source est située dans une prairie, rue Bois des Haies, qu’emprunte également le circuit de balade HR01 – Promenade de la Source. Les participants souhaitent que la source soit mieux identifiée et qu’un panneau explicatif soit installé à proximité. La source se trouve sur une propriété privée, mais il serait peut-être possible de négocier un droit de passage, ou racheter une bande de terrain pour pouvoir se rendre à la source, près de laquelle des bancs pourraient être installés.

La Burdinale est ensuite canalisée lors de sa traversée du village, pour réapparaître au niveau de l’église. Cette canalisation ne suit pas le tracé des voiries, mais traverse de nombreuses propriétés privées. Il n’est donc pas envisageable de la remettre à jour.

Par contre, sa résurgence coïncide plus ou moins avec l’endroit prévu pour aménager un espace de convivialité, à proximité de l’actuelle maison des jeunes (GT Ruralité – projet 2). Les aménagements à prévoir devront donc faire la part belle aux aspects « nature » et valoriser la rivière encore en devenir.

Ces aménagements pourraient être couplés à des actions de sensibilisation des citoyens à la valeur et à la qualité des eaux : récupération des eaux de pluie, gestes d'économie au quotidien.

3. Aménagement de la drève d'Envoz

La drève d'Envoz est une voirie carrossable qui relie la Chaussée de Wavre à la rue des fermes, dans le quartier d'Envoz. Elle est bordée de peupliers malades qui devront être abattus. Pour maintenir ce couloir écologique, les spécialistes PNBM propose de replanter à intervalles réguliers des tilleuls entre lesquels une haie indigène sera installée.

Pour améliorer la biodiversité, une double haie d'essences diverses est également proposée par un participant.



Les GPS dirigent actuellement les visiteurs de la commune vers cette drève. Une signalisation indiquera clairement que cette voie est réservée à la mobilité douce et au charroi agricole ; une mise en sens unique est également envisagée. Une fermeture n'est pas envisageable car la drève est empruntée par les exploitants agricoles, à moins que l'on trouve un système permettant aux engins agricoles de passer, mais pas aux voitures.

La borne potale « Vî bon Dju d'Giblou », située sur la drève, donne également à ce projet un aspect patrimonial. Un banc pourrait être installé à proximité si le lieu est intégré dans un circuit de balade.

4. Programme de développement de couloirs écologiques

Pour développer le maillage et les couloirs écologiques, les participants envisagent plusieurs pistes:

- Plantation de haies sur :
 - o Les limites du Héromnisports
 - o Les parcelles privées, en sensibilisant les propriétaires à travers la charte des « api jardins » (voir projet 12)
 - o Les parcelles agricoles afin de stabiliser les terres là où des problèmes de coulées de boue ont été constatés. Outre le travail réalisé par la cellule GISER, le PNBM a engagé un chargé de mission pour traiter cette thématique. Les agriculteurs présents informent que la plantation de Miscanthus donnerait de meilleurs résultats que la plantation de haies ou des fascines.
- Augmenter les surfaces réservées au fauchage tardif
- Réaliser des prés fleuris dans les espaces publics, ou en bord des champs
- ...

Ils rappellent par ailleurs que la Hesbaye est historiquement un paysage d'opendfield, de panoramas et vues à 360° et que les plantations de haies doivent rester limitées à la couronne villageoise (prairies et vergers).

L'adoption des techniques d'agroforesterie sur certaines parcelles permettrait de répondre aux enjeux de biodiversité, qualité des sols, lutte contre la sécheresse et les inondations sans diminuer le rendement du bien. Un reportage : <https://goo.gl/WhEe9Q>.

Un équipement spécifique permettant une taille de haies qui n'abîme pas excessivement les végétaux pourrait être acquis par la commune.

Projets non-analysés ou non-retenus:

- Réaliser un inventaire des espaces naturels : déjà pris en charge par le PNBM
- Extension du PNBM à toute la commune : procédure en cours
- Sauvegarder, entretenir et planter des arbres têtards : ce projet sera porté par le GAL Burdinale Mehaigne en collaboration avec le PNBM
- Gestion de la mare du Moulin de Hérédia : patrimoine privé
- Réalisation d'un parc public Rue de la Sarthe : projet remis par un habitant lors des consultations : <https://goo.gl/jF0cJy>
- Enherbement des cimetières
- Promouvoir les mesures agricoles environnementales (MAE) telles que l'enherbement et fleurissement des bords des champs
- Faire respecter ces bandes enherbées qui ne sont pas de sentiers de promenade
- S'assurer que le mètre communal en bordure de voirie ne soit pas labouré
- Cautionnement des canettes pour ne plus les retrouver dans les champs : il s'agit ici d'une action qui ne peut être menée au niveau communal
- Installer des nasses / filets à canettes : ont souvent tendance à attirer les déchets => abandonné
- Réaliser un compostage de quartier
- Réaliser une thermographie de la commune afin d'identifier les bâtiments excessivement consommateurs et mener des actions de sensibilisation auprès de leur propriétaire
- Sensibiliser les citoyens à l'isolation de leur habitation, et informer sur les comportements souhaitables en termes d'économies d'énergie
- Sensibiliser à l'épuration individuelle, au lagunage (éventuellement collectif)
- Mettre en valeur les sources, en général
- Prévoir des zones inondables en bord de rivière pour éviter les débordements en zone habitée en cas de fortes pluies
- Aménager les bassins d'orage en zones naturelles.
- Création d'un chemin « balcon » à flanc de coteau de Meuse, parallèle à la conduite Vivaqua

Objectif 2 – Recenser, entretenir, valoriser et permettre la découverte du patrimoine meuble et immeuble

5. Restauration du bief et de la roue du moulin de Ferrières

Le bief devra être nettoyé et étanchéifié sur toute sa longueur. Il en va de même pour le bassin de retenue qui permet de stocker suffisamment d'eau pour fournir l'énergie actionnant la roue.

La roue elle-même n'est pas la roue d'origine et est surdimensionnée. Il faudra soit la changer, soit creuser sous la roue et approfondir le canal d'écoulement des eaux.

Actuellement, la restauration de roues de moulins est éligible à du financement public, après approbation d'un dossier décrivant le projet ; il n'est pas certain que cela le restera à l'avenir.

Cette restauration serait plutôt d'ordre touristique. L'axe de la roue a été rehaussé par rapport au moulin original et n'est plus raccordé au mécanisme qui fonctionne sur moteur depuis plus de 10 ans. Un retour en arrière sera difficile à mettre en œuvre, d'autant qu'il n'y a plus de meunier qui sache encore comment gérer les débits d'eau et leur fluctuation.

En ce qui concerne une éventuelle production électrique une étude a été réalisée, qui estime à 46 ans le temps de retour de ce genre d'investissement (28 ans dans le cas d'installation de pico-turbines – donc sans roue).

Les participants évoquent pour ce projet, un chantier participatif.

Dans le même type de démarche, les participants ont proposé la création d'un vignoble « Cout'vin ». Des vignobles auraient existé à proximité de la rue des Theysses. Il s'agirait de recréer un projet porté par des citoyens où il leur serait possible de se rencontrer tout en participant à un projet commun.

6. Mise en valeur du patrimoine lié à l'activité extractive historique

Couthuin a été une terre de mines et de carrières depuis le moyen âge jusqu'au début du XXème siècle. C'est surtout au XIXème siècle que cette activité s'est industrialisée : on extrayait alors le fer, le plomb, la houille ou la pyrite...

Cette riche histoire se retrouve encore dans le nom des rues (rue des minières, rue de la galerie...), mais fort peu de témoins physiques ont survécu.

Les participants estiment intéressant que cette histoire industrielle soit rappelée, et que les témoins subsistants soient mis en valeur.

Il resterait plusieurs carrières à Héron – Malheurs de grande qualité, mais sur terrain privé. Elles pourraient toutefois être exceptionnellement ouvertes au public.

Un ancien puits d'extraction a été comblé rue Roua. Il reste quelques belles pierres, et le lieu pourrait être aménagé en zone de détente, pique-nique.

La Galerie d'exhaure de Java, qui reliait Couthuin à Bas-Oha, reste le vestige le plus important, même s'il n'est pas visible. L'entrée à Couthuin, se trouve sur un terrain privé, tandis qu'il semble que le sous-sol soit toujours concédé à une compagnie minière.

Cette galerie est en partie effondrée, en partie sous eau, et ne semble pas présenter beaucoup d'intérêt dans ses premiers tronçons (<https://goo.gl/2nIXjV>). Il serait cependant intéressant de vérifier ce qui est possible d'y faire. Wanze étant également concernée par ces activités, le projet pourrait être transcommunal.

En cas d'indisponibilité de tous ces lieux, les participants proposent de réaliser une exposition ou des panneaux didactiques, sur base de témoignages, photos, vidéos... lors de journées spécifiques.

7. Création d'un groupe de travail patrimoine

Composé de membres de la CLDR intéressés par la thématique, un référent politique ou administratif, ou encore toute personne extérieure désireuse de donner de son temps et son énergie, ce groupe de travail pourrait à la fois conseiller et informer les propriétaires privés sur les financements et possibilités de mise en valeur du patrimoine présent sur leur terrain, et également mener à bien un ou plusieurs projets de restauration / mise en valeur d'éléments patrimoniaux.

Ils peuvent se baser sur l'inventaire du petit patrimoine réalisé par Fanny Dominique (<https://goo.gl/mlfZqB>) et sur les nombreuses propositions faites lors du GT :

- Donner la priorité au patrimoine situé le long des circuits de balade (GT Ruralité – projet 9)
- Mise en valeur du puit de Waret-l'Evêque (rue du berger)
- Remise en état de la Pompe de Marsinne (croisement de la rue de Marsinne et de la rue de la médaille)
- Rénovation de la grotte de Waret-l'Evêque
- Rafranchissement des anciennes chapelles
- Installation de panneaux didactiques à proximité des éléments patrimoniaux
- Mise en valeur des arbres remarquables, dont le pin parasol solitaire rue du Vieux-moulin
- Recensement et regroupement du patrimoine meuble
- Rénovation de l'intérieur de l'église de Lavoir (dossier en cours)

8. Recensement du patrimoine immatériel

Ce projet pourrait être porté par le même Groupe de travail, il s'agirait de collationner les anciennes histoires, petites ou grandes, légendes, origine de lieux-dits... mais également photos, cartes postales, films,... bref tout ce qui permettra de conserver la mémoire de Héron.

9. Installation de table(s) d'orientation

Situées sur une hauteur, elles permettent d'embrasser le panorama tout en identifiant les points d'intérêt. Une vue dégagée est donc nécessaire : la chapelle St-Donat, le fond de Jottée ou le hameau de Boingt sont envisagés.

Le PNBM a fait réaliser une étude approfondie des paysages et des villages (voir p.17 l'analyse de Waret l'Evêque : <https://goo.gl/5kXTwH>) et réalise actuellement une enquête sur la perception du paysage à laquelle il est proposé de participer (<https://goo.gl/YMaHl6>). Ce travail permettra de déterminer la localisation optimale des tables d'orientation, et soutiendra la réflexion quant aux zones paysagères à préserver.

10. Création de sentiers éphémères

Il s'agit de chemins créés pour une année ou une saison, qui passent à travers champs, sans empiéter sur le travail de l'agriculteur qui peut le labourer, faucher, récolter. La seule exigence sera de délimiter le tracé du sentier qui sera créé et entretenu par le passage des promeneurs.

Une expérience similaire menée à Marneffe a montré que cette proximité avec le travail de l'agriculteur était un excellent moyen de sensibiliser les usagers aux réalités de leur métier. Les sentiers sont particulièrement respectés, et l'on n'y a constaté aucun déchet.

Ce projet est bien entendu à mettre en rapport avec le projet 9 du GT Ruralité : Organisation de balades thématiques.

Idéalement, ces sentiers éphémères emprunteront l'assiette de chemins encore inscrits à l'atlas des sentiers et chemins vicinaux. Dans le cas contraire, une compensation devra être prévue pour l'agriculteur.

Projets non-repris ou non-analysés

- Définir des prescriptions architecturales lors de nouvelles constructions pour garantir la cohérence patrimoniale
- Mise en valeur et meilleure identification du ruisseau de Fosseroule (et ses différents noms)
- Relier la rue des basses trixhes et la chapelle d'Envoz par la Charmille : il s'agit d'une propriété privée non-accessible
- Obtention de l'appellation « Plus beau village de Wallonie »
- Découverte de la culture locale par les produits du terroir

- Installer des bancs le long des itinéraires de promenade, un plan en début d'itinéraire, en améliorer le fléchage
- Permettre la traversée du cimetière de Waret-l'Evêque : rénové dans le cadre du 1^{er} PCDR, il est parcouru par un chemin qui s'arrête abruptement. Ni réel lieu de mémoire, ni réel lieu de détente, il n'est pas adopté par les habitants. Une traversée permettrait de rejoindre l'arrière de l'église et les aménagements qui y seront faits.

Objectif 3 – Créer une dynamique citoyenne de mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales

11. Création d'un PCDN

Un PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) est un programme d'actions qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.

Le PCDN est sous la tutelle de la Commune, mais toute personne, qu'elle représente une association, un métier, une activité, un hobby, ou soit simple citoyen y est la bienvenue. Les responsables communaux, naturalistes, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, amoureux de la nature... chacun avec ses compétences, ses attentes et ses contraintes y échangent leurs points de vue et élaborent un programme commun d'actions en faveur de la biodiversité (Source : PCDN de Rixensart)

Chaque commune élabore et développe son propre plan, selon les caractéristiques des milieux et des acteurs présents sur son territoire.

Une subvention annuelle de 5000€ est accordée pour la réalisation du plan d'action.
(<https://goo.gl/yqCVN8>)

Parmi les actions possibles, les participants ont proposé :

- Installation des ruchers
- Gestion et sensibilisation aux plantes invasives
- Organisation de la Nuit de l'obscurité (<https://goo.gl/vqY0hF>)
- Organisation de l'Opération combles et clochers (<https://goo.gl/JfGA2s>)
- Sensibilisation à la gestion différenciée (les Api jardins, voir projet 12)
- Préservation des sentiers et chemins creux
- Sensibilisation des écoles aux thématiques environnementales
- Réalisation d'hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux, chauves-souris...

Le PCDN pourra s'appuyer, pour la localisation des interventions, de l'inventaire des zones naturelles réalisé par le PNBM.

Parallèlement, le PCDN pourra s'associer au Groupe d'action nature initié par le PNBM. Ce dernier rassemble des passionnés de nature pour réaliser des actions de gestion de sites naturels sur l'ensemble du territoire du Parc. Au contraire du PCDN, il ne bénéficie pas de subvention pour son fonctionnement.

12. Adoption de la charte des Api Jardins

Réalisée par le PNBM, il s'agit d'un engagement pris par les particuliers afin d'accueillir la biodiversité dans leur jardin et de renforcer le réseau écologique du territoire du Parc Naturel. 5 grands principes sont proposés, qui se déclinent en une multitude de mesures d'action volontaires :

- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Lutter contre les plantes invasives, et s'abstenir d'en planter
- Privilégier les plantes indigènes
- Réserver minimum 10% de la superficie de son terrain pour favoriser la faune sauvage et les auxiliaires
- Appliquer au minimum trois mesures volontaires

Le PCDN pourrait se charger de sensibiliser les citoyens (<https://goo.gl/yCiqSe>) par une information spécifique et la mise en place d'ateliers et de conseils personnalisés.

13. Actions citoyennes de nettoyage

Les déchets jetés dans les champs ont une influence négative sur le cadre de vie, sur la qualité de l'environnement, mais également sur la performance économique des exploitants agricoles qui peuvent se voir refuser leur production en raison des déchets. La prévention, la sensibilisation voire la punition restent indispensables, mais un nettoyage périodique des bords de champs est également nécessaire.

Une action commune citoyens / agriculteurs est proposée. La commune a effectivement l'intention d'organiser une action type BeWapp (Wallonie plus propre) plus d'une fois par an (Par exemple après le passage du rallye du Condroz)

La question se pose quant à l'investissement des citoyens : ne préfèrent-ils pas s'investir dans leur rue, leur quartier ?

Projets non-repris ou non-analysés

- Créer dans chaque village une foire aux initiatives, afin de déterminer 2 ou 3 actions à mener par les villageois pour l'année à venir (en lien avec la nature ou non)
- Organiser un concours photo des plus beaux paysages
- Réaliser un recensement participatif de la faune, y compris chez les privés

- Dans le même ordre d'idées : chantiers participatifs pour la création / entretien d'espaces publics
- Sensibiliser encore mieux au tri des déchets
- Mettre sur pied un plan d'action pour que les citoyens s'engagent formellement à diminuer leur consommation énergétique

A transférer au GT Economie

- Favoriser l'économie circulaire

A transférer au GT Mobilité

- Créer des pistes cyclables, des trottoirs le long de la chaussée de Wavre (projet 1)
- Assurer l'entretien des chemins et sentiers existants (déjà cité)
- Inclure la mobilité dans la réflexion pour atteindre les objectifs de la convention des maires.
- Accès à l'Eglise de Lavoir. La rampe d'accès actuelle est peu praticable pour les véhicules, dont les corbillards, qui ne peuvent faire marche arrière. Un accès par l'arrière du bâtiment serait plus aisé. Objectif : sécuriser l'accès aux équipements)

A transférer au GT Ruralité

- Aménager la place Fayat (projet 4)
- Visite numérique des villages (projet 13)
- Installer une piste d'athlétisme autour du Héromnisports
- Organiser le don des surplus de légumes et de fruits
- Organisation d'un carnaval passant de village en village (déjà cité)
- Organisation de jeux type « intervillages » dans lesquels les équipes seraient composées d'habitants de tous les villages

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandenberg,
Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

8 personnes ont rempli le formulaire.

1. Respect des horaires	56 %
2. Local adapté	88 %
3. Respect des temps de parole	100 %
4. Clarté de l'information donnée	100 %
5. Méthodologie de travail intéressante	94 %
6. Travail personnellement enrichissant	88 %

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Vanessa Sublet ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be